



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche

## **Dossier de presse**

### **Priorités de la Présidence luxembourgeoise**

**dans les domaines de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance, de la Jeunesse,  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

**30 juin 2015**

## Priorités de la Présidence luxembourgeoise

### Éducation nationale, Enfance, Jeunesse, Enseignement supérieur et Recherche

#### I. ÉDUCATION, ENFANCE ET JEUNESSE

---

L'inclusion de tous les enfants et jeunes dans une éducation de qualité : tel est le leitmotiv du programme de la Présidence luxembourgeoise du Conseil des ministres de l'Éducation. Pour le Luxembourg, qui se distingue des autres pays par son multilinguisme traditionnel et une population d'élèves extrêmement hétérogène, cette priorité résume en même temps les champs d'action que le gouvernement a fixés dans son programme gouvernemental de la législature 2013-2018. Celui-ci vise en effet à mettre en place une éducation formelle et non formelle de qualité, fondée sur la prise en compte de la diversité sociale, culturelle et linguistique de tous les jeunes.

Pour traduire ce leitmotiv en actions concrètes sur le plan européen, quatre grands événements sont prévus dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise : 1. un symposium sur la **réduction du décrochage** et la promotion de la réussite scolaire ; 2. une **conférence européenne de la Jeunesse** dans le cadre du dialogue structuré entre les jeunes et les décideurs politiques ; 3. une conférence sur la diversité et le multilinguisme dans une éducation de qualité pour la **petite enfance** et 4. une audition de jeunes Européens sur les recommandations des jeunes en matière d'**éducation inclusive**.

##### I.1. Réduction du décrochage et promotion de la réussite scolaire

Le phénomène du décrochage scolaire est une réalité au Luxembourg. En 2012-2013, le taux de décrochage s'est élevé 11,6%. C'est dire que, pour plus d'un dixième de notre population scolaire, les mesures mises en place ces dernières années (création de classes spécifiques, suivi individuel des élèves décrocheurs, etc.) s'avèrent encore insuffisantes. Ces jeunes risquent de devenir socialement et économiquement marginalisés. Le monde du travail offrant de moins en moins d'opportunités aux personnes non ou peu qualifiées, le décrochage a aussi d'énormes conséquences sur le plan économique. C'est pourquoi agir pour le maintien scolaire fait partie des priorités du ministère de l'Éducation nationale (de l'Enfance et de la Jeunesse) depuis 2003.

Pour prévenir plus efficacement le décrochage, le ministère prévoit notamment de:

- renforcer le dispositif de remédiation pour améliorer l'efficacité des mesures d'appui et de soutien,
- améliorer le suivi et l'orientation des élèves pour mieux les guider vers les formations dans lesquelles ils ont les meilleures chances de réussite,
- promouvoir l'autonomie des écoles pour leur permettre de prendre les mesures les mieux adaptées aux besoins de leurs élèves respectifs.

La lutte contre le décrochage scolaire est également liée à plusieurs autres priorités politiques nationales, elles aussi promues sur le plan européen:

- le développement de la qualité de l'éducation de la petite enfance et l'accès à celle-ci ;

- le développement d'une offre scolaire plus diversifiée pour prendre en compte l'hétérogénéité des profils des élèves (milieux socio-économiques, composition des ménages, profils linguistiques, pays d'origine ...);
- le renforcement de la coopération entre l'éducation formelle et non formelle tant sur le plan politique que parmi les différents acteurs du terrain;
- le développement des compétences linguistiques pour permettre aux jeunes de mieux réussir dans un environnement multilingue et multiculturel;
- la réalisation d'analyses plus approfondies de la situation des jeunes concernés et de leurs trajectoires.

### Présidence luxembourgeoise

Quatre ans après l'adoption de la *Recommandation du Conseil du 28 juin 2011 concernant les politiques de réduction de l'abandon scolaire* et six ans après l'adoption de l'objectif « réduction du décrochage scolaire » dans les stratégies « Éducation et Formation 2020 » et « Europe 2020, des études internationales démontrent que des progrès considérables ont été réalisés depuis 2011, mais que de nombreux défis restent à relever.

La Présidence luxembourgeoise entend dresser un bilan des différents champs d'action dans ce domaine pour permettre aux ministres de l'Éducation de définir l'orientation future des travaux au niveau européen. Les 9 et 10 juillet 2015, sera organisé un **symposium « Staying on track – Lutter contre le décrochage et promouvoir la réussite scolaire »**, qui réunira les décideurs politiques et les experts de l'éducation et de la recherche des 28 États membres. Il alimentera le projet de conclusions que le Luxembourg proposera au Conseil des ministres en novembre 2015.

## **I.2. La participation politique au cœur de la politique de la jeunesse en Europe**

L'article 165 du *Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne* stipule que « l'action de l'UE vise à encourager la participation des jeunes à la vie démocratique de l'Europe ». Éveiller l'intérêt des jeunes pour les questions politiques, consulter les jeunes et les impliquer dans les processus de décision politiques renforce le caractère démocratique de l'Union européenne et facilite la participation des jeunes à la construction de l'Europe de demain. En même temps, l'expression d'opinions et la participation active à des actions politiques telles que les manifestations, permettent aux jeunes de développer des compétences de communication, le sens de la responsabilité et la réflexion critique face aux multiples défis qui se posent actuellement.

La participation des jeunes et leur association au débat sur l'avenir du pays constitue également une priorité du programme gouvernemental 2013-2018. Ce sujet est d'autant plus important à la suite du référendum du 7 juin 2015 et à la lumière des développements démographiques actuels. Trouver les instruments pour renforcer la participation politique de tous les jeunes, quelles que soient leurs origines ou leurs nationalités, reconnaître et encourager les formes alternatives d'engagement politique des jeunes, tels sont les défis majeurs dans ce domaine.

### Présidence luxembourgeoise

Pour identifier des recommandations en lien avec le renforcement de la participation politique des jeunes, la Présidence luxembourgeoise organisera une **Conférence européenne de la Jeunesse** du 21 au 24 septembre 2015. Elle rassemblera 250 participants, dont des représentants des jeunes, des représentants politiques et ministériels ainsi que des experts et professionnels du terrain.

Les recommandations issues de cette conférence seront considérées par le Conseil des ministres de la jeunesse dans le cadre d'une résolution qui sera adoptée en novembre 2015 et dont le but sera de renforcer la participation politique des jeunes. Cette résolution marquera le point final d'un grand

processus de consultation et de dialogue qui a eu lieu en Europe durant les 18 derniers mois entre des dizaines de milliers de jeunes et les responsables politiques.

Le Conseil des ministres européens de la jeunesse fera par ailleurs le point sur l'état de la jeunesse en Europe en adoptant un rapport européen sur la jeunesse et définira, à travers le plan de travail de l'Union européenne pour la jeunesse, les priorités pour les années à venir. Le gouvernement luxembourgeois insistera dans ce cadre sur le risque d'une marginalisation accrue de parties de la population jeune en Europe, sur le fait de mieux prendre en compte les changements induits par la révolution numérique pour comprendre les réalités des jeunes Européens aujourd'hui, sur la priorité à donner aux questions de transitions réussies vers l'âge adulte et de citoyenneté des jeunes.

### **1.3. Diversité et multilinguisme dans une éducation de qualité pour la petite enfance**

Afin de donner à chaque enfant les meilleures chances au départ indépendamment de son milieu d'origine, le gouvernement luxembourgeois a choisi de faire de l'éducation de la petite enfance (un à trois ans) l'une de ses priorités. Ainsi, le programme gouvernemental prévoit de favoriser l'accès à une éducation de la petite enfance de qualité, axée sur le multilinguisme.

Le projet de loi sur la jeunesse, actuellement en voie législative, introduira des normes de qualité pour la prise en charge des enfants et des jeunes dans les structures d'accueil. La future loi prévoit notamment de définir un cadre de référence des objectifs pédagogiques et d'instaurer un système de contrôle de la qualité pédagogique.

Afin de favoriser l'apprentissage des langues à un âge où ils sont le plus réceptifs pour l'assimilation de langues étrangères, le gouvernement a également choisi de développer un programme d'accès gratuit à un encadrement spécifique pour les enfants de un à trois ans au sein des structures d'accueil. À côté des activités axées sur l'éveil aux langues, ce programme d'éducation reposera sur deux autres piliers : le partenariat renforcé des structures d'accueil avec les familles et la mise en réseau de ces structures de la petite enfance avec l'école. Ces actions serviront à développer aussi bien les compétences langagières des enfants que la participation des parents, favorisant les contacts avec le personnel éducatif. Dans un deuxième temps, la collaboration avec les écoles favorisera la transition harmonieuse vers le système scolaire luxembourgeois.

#### Présidence luxembourgeoise

Tous les pays européens sont confrontés à une immigration en hausse et à une croissance de l'hétérogénéité de leur population et a fortiori de leur population scolaire et réalisent l'importance de la prise en compte de la diversité dans les structures d'éducation et d'accueil. Peu de choses sont connues sur la façon dont les institutions d'éducation et d'accueil gèrent le défi du multilinguisme et les attentes qui y sont liées, comme par exemple, la promotion des compétences linguistiques.

En juin 2014 la présidence grecque a soumis aux 28 États membres un cadre de qualité qui met en évidence cinq domaines (accessibilité ; curriculum ; ressources humaines ; évaluation et monitoring ; gouvernance et financement des structures) dans lesquels l'action politique a clairement mené à une amélioration de la qualité des structures d'éducation et d'accueil des jeunes enfants.

La Présidence luxembourgeoise organisera les 10 et 11 septembre 2015, une **conférence** sur « **La diversité et le multilinguisme dans l'éducation et l'accueil de la petite enfance** ». Elle réunira des acteurs et chercheurs des États membres dans le domaine de la petite enfance. Y seront approfondis les différents domaines du cadre de qualité européen en vue d'identifier des indicateurs de qualité pour les cinq domaines.

#### 1.4. Enfants et jeunes à besoins spécifiques

Chaque enfant et jeune à besoins spécifiques a droit à une prise en charge adaptée à ses besoins, qui lui permette de développer au maximum ses facultés personnelles et qui facilite son intégration psychique et sociale. Le gouvernement luxembourgeois entend aller vers une école plus inclusive, capable de répondre de manière ciblée aux besoins individuels de tous les jeunes lui confiés. Le programme gouvernemental prévoit notamment de renforcer l'inclusion des élèves à besoins spécifiques dans le système scolaire.

Afin de rapprocher l'Éducation différenciée de l'école, le service de l'Éducation différenciée sera restructuré. Il n'interviendra que dans la mesure où le système scolaire régulier n'est plus en mesure d'assurer ses missions en faveur des élèves à besoins éducatifs spécifiques avec les moyens normalement mis à sa disposition. Un réseau de compétences et de ressources en psychopédagogie spécialisée, dont le Centre de Logopédie fera également partie, soutiendra les enseignants dans la prise en charge d'élèves à besoins éducatifs spécifiques.

Comme l'école inclusive ne se construira pas sans enseignants formés dans le domaine de la pédagogie spécialisée, l'offre en formations continues afférentes sera élargie.

Dans le but de meilleures synergies, les services pour enfants et jeunes à besoins spécifiques seront regroupés.

#### Présidence luxembourgeoise

La Présidence luxembourgeoise organisera les 15 et 16 octobre 2015, en étroite collaboration avec l'Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive une audience **Inclusive Education: Take Action!** Lors de celle-ci, des Européens à besoins éducatifs spécifiques de 15 à 21 ans auront la possibilité de s'exprimer sur l'implémentation et la qualité de l'éducation inclusive. Les jeunes seront invités à formuler leurs propres recommandations qui seront présentées au Conseil des ministres le 23 novembre 2015. Ces recommandations auront pour but d'encourager les États membres (décideurs politiques, écoles, administrations,...) à prendre des mesures pour transposer la « Convention relative aux droits des personnes handicapées » des Nations Unies.

Par le passé, l'Agence Européenne pour l'éducation adaptée et inclusive avait déjà organisé trois auditions (en 2003, 2007 et 2011) en étroite collaboration avec les États membres assurant la présidence du Conseil de l'UE. L'audience organisée dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise sera la 4<sup>e</sup> séance de ce genre.

#### 1.5. Le cadre stratégique *Éducation et Formation 2020* : rapport à mi-parcours

Le cadre stratégique *Éducation et Formation 2020* prévoit qu'un rapport commun du Conseil et de la Commission soit élaboré à la fin de chaque cycle de travail pour évaluer les progrès globaux accomplis vers les objectifs définis durant le cycle le plus récent. Ces rapports servent également de base à l'élaboration d'un nouvel ensemble de domaines prioritaires pour le cycle suivant.

À mi-parcours des stratégies Europe 2020 et *Éducation et Formation 2020*, la Présidence luxembourgeoise entend renforcer les liens entre les deux stratégies de même que les liens avec les priorités globales de l'Union européenne. Il s'agira également d'optimiser, et éventuellement de réorganiser, les travaux entamés sous les quatre objectifs stratégiques, à savoir :

- faire en sorte que l'éducation et la formation tout au long de la vie et la mobilité deviennent une réalité ;
- améliorer la qualité et l'efficacité de l'éducation et de la formation ;
- favoriser l'équité, la cohésion sociale et la citoyenneté active ;

- encourager la créativité et l'innovation, y compris l'esprit d'entreprise, à tous les niveaux de l'éducation et de la formation.

Pour garantir une continuation efficace et fructueuse des travaux européens réalisés dans le cadre de la stratégie *Éducation et Formation 2020*, la Présidence luxembourgeoise soumettra le rapport à mi-parcours de la stratégie pour adoption au Conseil des ministres en novembre 2015. Celui-ci mettra un accent particulier sur le renforcement des liens entre le cadre stratégique et la stratégie Europe 2020 ainsi que sur une utilisation plus active et plus efficace des travaux initiés sous les différents objectifs de ce dernier (ex. meilleure visibilité et utilisation des résultats des groupes de travail).

## **II. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE**

---

### **II.1. Avancement de l'Espace européen de la recherche**

La pierre angulaire de la politique européenne est le développement de l'Espace européen de la Recherche (EER) qui permettra d'exploiter pleinement les potentialités du marché unique des chercheurs et des connaissances. Le développement de l'Espace européen de la recherche sera au cœur des efforts de la Présidence luxembourgeoise.

La Présidence luxembourgeoise attachera une importance particulière à la mise en œuvre des conclusions adoptées au Conseil Compétitivité le 30 mai et relatives à la gouvernance de l'Espace européen de la recherche et de son conseil ERAC (European Research Area and Innovation Committee) en particulier. En effet, en consolidant l'orientation stratégique de l'ERAC le comité sera en mesure d'assumer pleinement son rôle en donnant des avis précoces au Conseil, à la Commission et aux États membres.

### **II.2 Intégrité de la Recherche**

L'intégrité de la recherche est une condition de base à l'excellence en matière de recherche et d'innovation. C'est pourquoi il est nécessaire de promouvoir activement des niveaux élevés d'intégrité dans le but d'optimiser l'efficacité des systèmes de recherche et des efforts de financement. En effet, les manquements à l'intégrité scientifique risquent un impact socio-économique négatif.

La Présidence luxembourgeoise souhaite promouvoir une véritable culture de l'intégrité de la recherche et mener une discussion notamment autour de la prévention des manquements à l'intégrité scientifique avec un accent particulier sur la formation, à tous les niveaux de développements de la carrière du chercheur.

Ces efforts de la Présidence s'inscrivent pleinement dans la politique nationale. À citer en guise d'exemple qu'en avril 2015, un groupe de travail comprenant l'Université, les trois centres de recherche publics (*Luxembourg Institute of Health – LIH, Luxembourg Institute of Science and Technology - LIST, Luxembourg Institute of Socio-Economic Research – LISER*) et le Fonds national de la recherche (FNR) a été lancé par le secrétaire d'État Marc Hansen en vue de la mise en place d'une agence nationale pour l'intégrité scientifique avant la fin de l'année.

### **II.3. Égalité du genre dans la recherche**

Les statistiques indiquent une sous-représentation évidente de femmes à des postes de direction et ainsi que dans l'implication dans la prise de décision. Cette affirmation est particulièrement vraie pour la recherche où les femmes dans les postes à responsabilité sont clairement en minorité. À compétences égales, chances égales, sans distinction du sexe !

La Présidence luxembourgeoise souhaite mettre un accent particulier sur les plans d'égalité du genre, les changements au niveau institutionnel ainsi que la dimension du recrutement ouvert sur base de procédures d'évaluation et de sélection transparentes et non-discriminatoires notamment en vue d'atteindre un meilleur équilibre entre hommes et femmes dans des postes à responsabilité.

Au niveau national, les lois de 2014 sur le Fonds national de la recherche ainsi que sur les centres de recherche publics disposent que « la proportion des membres du conseil d'administration de chaque sexe ne peut être inférieure à 40%. En outre par leurs contrats pluriannuels l'Université respectivement les centres de recherche publics sont tenus de veiller à un juste équilibre dans la représentation des sexes, en particulier pour les postes à responsabilité.

### **II. 4 Lien entre l'Esace européen de l'Enseignement supérieur et l'Esace européen de la recherche**

Un échange de vues sur les liens entre l'Esace européen de l'Enseignement supérieur et l'Esace européen de la recherche aura lieu en vue de renforcer davantage les universités, les organismes de recherche et les entreprises. Les conditions cadres des doctorants et leur formation seront au centre des discussions afin de mieux contribuer à la réalisation de la société de la connaissance et de l'Esace européen de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

### **II.5. Réunions ministérielles prévues au niveau de l'Union européenne**

- Réunion informelle des ministres chargés de la recherche, le 21 juillet 2015 à Luxembourg ;
- Conseil Compétitivité, partie « recherche » le 2 octobre 2015 à Luxembourg ;
- Conseil Compétitivité, partie « recherche », le 1er décembre 2015 à Bruxelles.